



EXTRAIT du REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de **BEUIL**

Alpes-Maritimes

006-210600169-20230404-2023_10_02-DE
Reçu le 28/04/2023

Le mardi quatre avril deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 29.03.2023

Etaiant présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 31/03/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 04/04/2022.

N°02.2023

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

DELIBERATION N° 10 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS DE REMPLACEMENT DES PROJECTEURS EN LED :

A la suite de la délibération n°8 présentée ce jour et validée par le conseil municipal, Monsieur Christian GUILLAUME, troisième adjoint au Maire, demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le devis de remplacement des projecteurs en LED de la société ITTEIC située à BEUIL (06470), 1 Chemin de la Colline, pour un montant de **7 813.00 € HT (9 375.60 € TTC)**, dès lors que la demande de subvention aura été déposée et enregistrée auprès du Parc National du Mercantour.

A cet effet, il rappelle le plan prévisionnel de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Montant total HT :	7 813.00 €
Subvention PNM :	3 906.50 €
Part Communale :	3 906.50 €

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur GUILLAUME, et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer le devis de la société ITTEIC

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

